

**INTÉRIALE**

**wtw**



**Convention de  
participation prévoyance  
maintien de salaire**

**Centre de gestion de la  
Manche**



# SOMMAIRE

- Les atouts du groupement
- Pourquoi se couvrir en Prévoyance (rappel du statut de l'agent)
- Le détail de l'offre
- Le calcul de la cotisation
- Les avantages de l'offre
- Les services inclus dans l'offre
- Les modalités d'adhésion
- Le circuit de gestion
- Contact



# LES ATOUTS DU GROUPEMENT



## Qui compose le groupement ?

### INTÉRIALE

Centrée sur des valeurs mutualistes depuis 1947 dans le total respect de vos adhérents qui sont l'âme et la structure de notre mutuelle.

Experte sur les collectivités territoriales, établissements publics et les métiers du ministère de l'intérieur, du ministère de la justice

### wtw

À vos côtés au quotidien.  
Le conseil, l'expérience, l'innovation du 1<sup>er</sup> gestionnaire en France :

Présent depuis plus de 25 ans sur l'activité publique

74 000 agents gérés en convention de participation prévoyance

## Pour mieux nous connaître

7



ministères

La confiance  
de plus de  
**1 000**  
Grands comptes



**483 123**  
personnes  
protégées

**316 M€**  
Chiffres d'affaires

**239 M€**  
de prestations  
brutes versées

**162 %**  
de marge  
de solvabilité

45



agences

**10 800**  
permanences sur  
le lieu de travail



Intériale est certifiée **ISO 9001** dans sa version la plus récente par l'organisme **AFNOR**, gage de qualité de service.

Cette certification a été délivrée sur la **chaîne complète de la satisfaction adhérent**, de la conception de l'offre à la gestion des prestations en passant par l'accompagnement au quotidien.



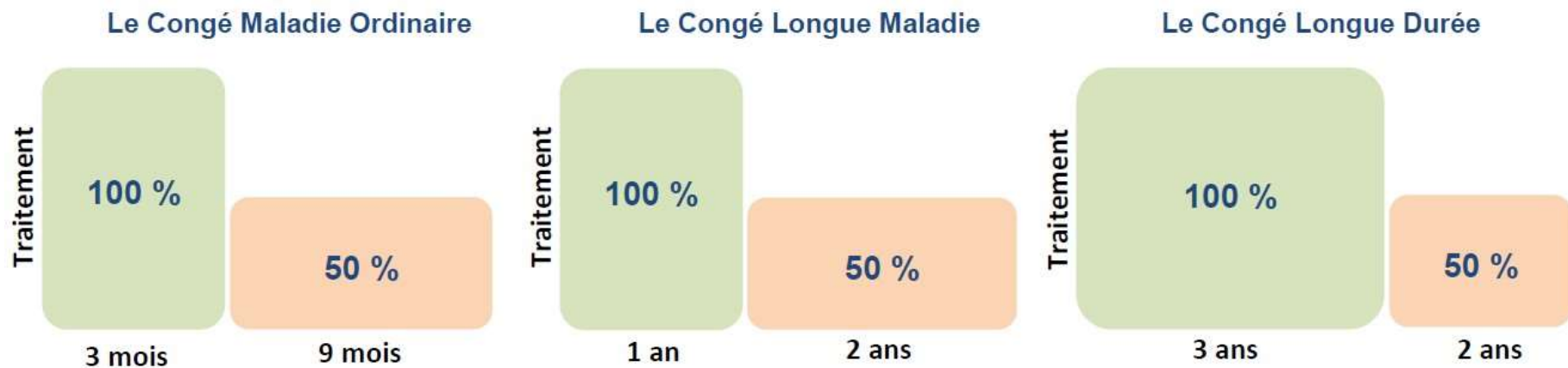


# RAPPEL DU STATUT DE L' AGENT



# STATUT DE L'AGENT TITULAIRE

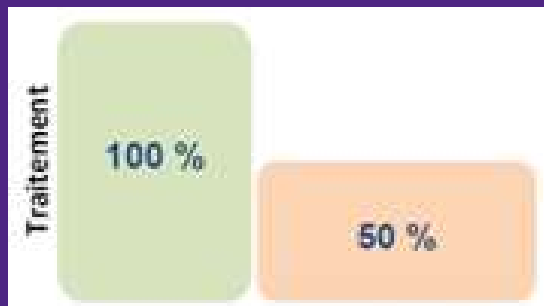
- Affilié à la CNRACL (temps complet ou non complet supérieur ou égal à 28h / semaine)



# STATUT DE L'AGENT CONTRACTUEL

## Congé Maladie Ordinaire

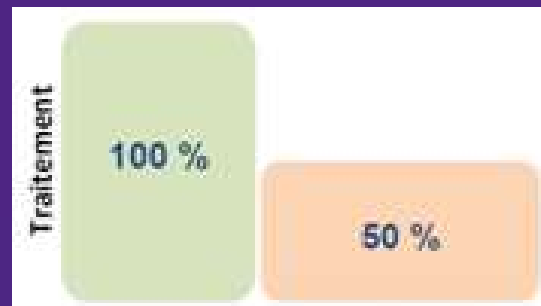
Ancienneté entre 4 mois et 1 ans



1 mois

1 mois

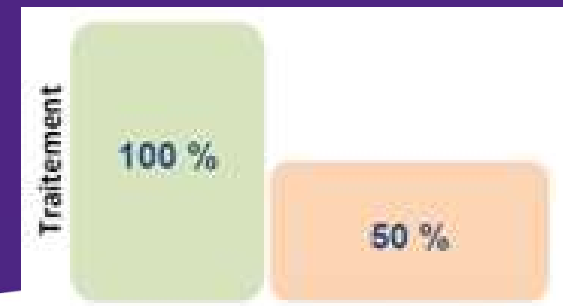
Ancienneté entre 2 et 3 ans



2 mois

2 mois

Ancienneté supérieur à 3 ans



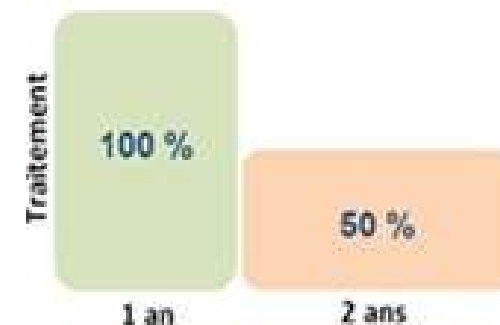
3 mois

3 mois



Un agent contractuel dont l'ancienneté est inférieure à 4 mois n'a pas de droits ouverts en Maladie Ordinaire.

## Congé Grave Maladie



1 an

2 ans



24/11/2022

Un agent contractuel dont l'ancienneté est inférieure à 3 ans n'a pas de droits ouverts en Grave Maladie.





# LE DETAIL DE L'OFFRE

*Les prestations et cotisations*



# Le détail de l'offre

---

## Garanties de base

Taux de  
cotisation

**Maintien du salaire en cas d'incapacité  
temporaire de travail avec ou sans les primes  
(au choix de l'agent)  
à hauteur de 95%**

1,00%

1,04%

### **Salaire net garanti :**

- *Traitement indiciaire brut*
- *NBI*

### **Primes garanties :**

- *IFSE*
- *Indemnité compensatrice CSG*
- *Transfert primes points*

# Le détail de l'offre

---

## Garanties optionnelles

Taux de  
cotisation

### Maintien de salaire en cas d'invalidité permanente

*95% du salaire net de référence (TIB+ NBI ou  
TIB+NBI+ RI)*

0,87%

### Perte de retraite suite à invalidité permanente

*95% de la perte de retraite  
(indissociable avec la garantie maintien de salaire en cas  
d'invalidité)*

0,56%

### Garantie décès/PTIA

*Deux années du traitement indiciaire brut*

0,37%



# LE CALCUL DE LA COTISATION



# Le calcul de la cotisation

---

**TAUX DE COTISATION**



**SALAIRE DE REFERENCE  
(TIB + NBI ou TIB+NBI+RI)**

Exemple de calcul de cotisation GARANTIE DE BASE:

- Salaire de référence de 1800€ = 18,72 €/mois
- Salaire de référence de 2000€ = 20,80 €/mois
- Salaire de référence de 2400€ = 24,96 €/mois

**A DEDUIRE ENSUITE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR**

# Précision sur le calcul de la cotisation

---

Les cotisations sont calculées à partir du traitement de référence brut

Les prestations sont versées à partir du traitement de référence net

Les indemnités versées ne sont pas imposables

## Définition du salaire de référence:

- Fonctionnaires : Traitement Indiciaire Brut (TIB) + Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) + Régime Indemnitaire (RI) au choix de l'agent
- Contractuels : Ensemble de la rémunération brute (Salaire + Primes).





# LES AVANTAGES DE L'OFFRE



# Les avantages de l'offre 1/2

---

Pas de questionnaire médical

Des conditions d'accès sans limite d'âge

Un interlocuteur unique

Des tarifs attractifs grâce à une large mutualisation

Pas de délai de stage \*

- *Durant les 12 mois suivant la mise en place de la convention*
- *Durant les 12 mois suivant la date d'embauche de l'agent si elle est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023*

# Les avantages de l'offre 2/2

---

Convention pour une durée de 6 ans + 1 an prolongation

Maintien des tarifs pendant 3 ans

Délai de règlement des indemnisations

Des services associés en inclusion



# LES SERVICES INCLUS DANS L'OFFRE



# D'autres services à valeur ajoutée inclus dans l'offre prévoyance

## Services d'assistance (IMA Assurances) 24h/24h

### En cas d'ITT ou d'Invalidité :

- Informations médicales, juridiques et vie pratique
- Assistance psychologique
- Aide ménagère

### En cas d'ITT

- Aide au retour à l'emploi

### En cas d'invalidité

- Conseil social
- Relais services à la personne

### En cas de décès :

- Aide à l'organisation des obsèques
- Prise en charge des enfants de moins de 15 ans

### Assistance psychologique en cas d'événements traumatisants

## Action Sociale

- Aide à la souscription d'un micro prêt
- Aide financière exceptionnelle secours solidarité handicap

## Assurance Emprunteur – Prêts immobiliers

(indissociable de la caution) assurance en cas de décès

(jusqu'à 79 ans) ou de PTIA (avant 60 ans)

## Caution immobilière

Dispense des frais d'hypothèque pour les agents (soit 1,5% du montant de l'emprunt et des frais de main levée)





# LES MODALITÉS D'ADHESION





# Les modalités d'adhésion agents 1/2

---

## Qui peut en bénéficier ?

- Les fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé, quel que soit leur statut, actifs de la collectivité.

- Les agents détachés auprès de la collectivité adhérente.

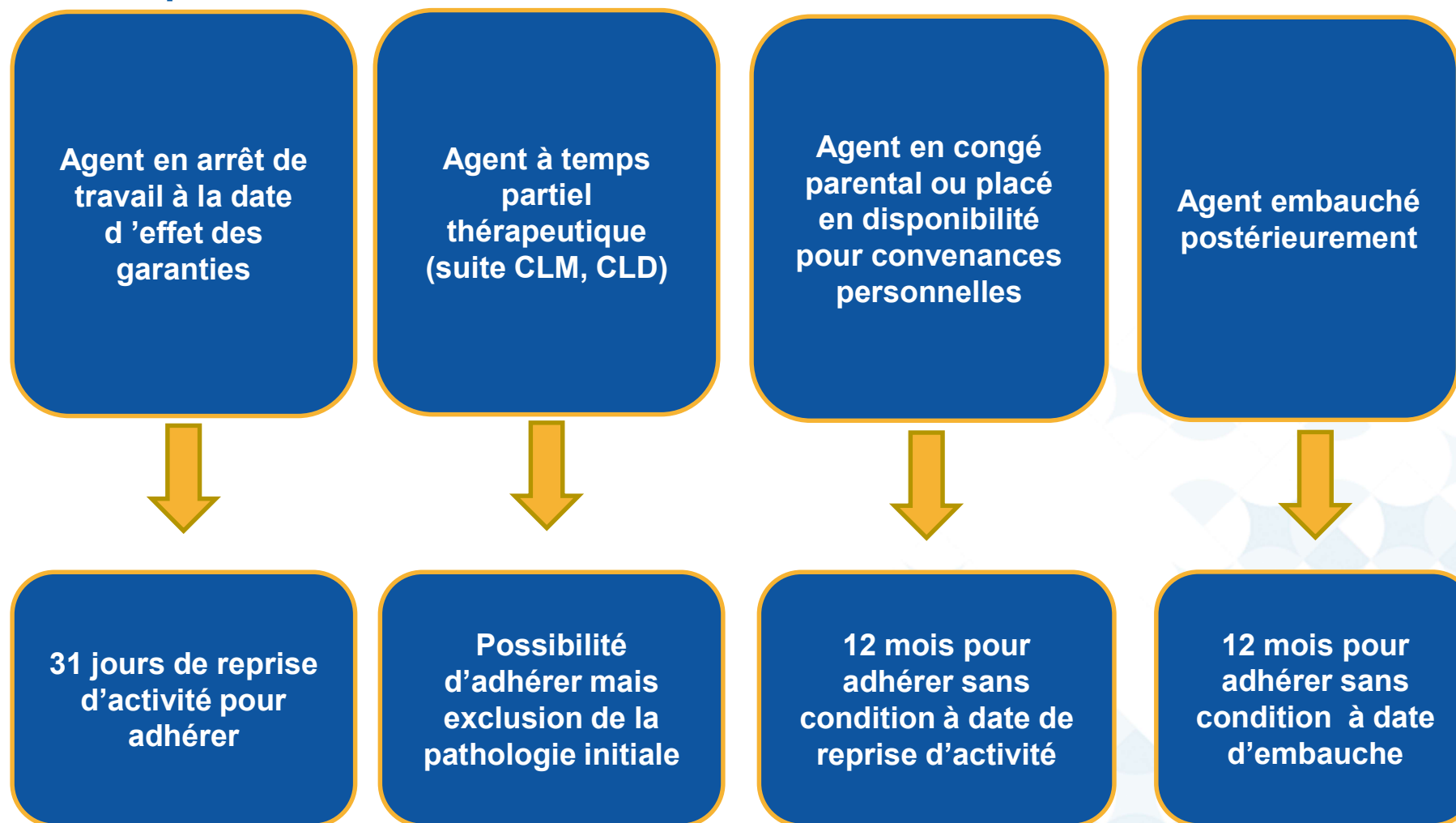
- Pour adhérer, l'agent doit être en activité normale de service au moment de la prise d'effet de son contrat.

 Adhésion le 1<sup>er</sup> du mois suivant le dépôt du bulletin d'adhésion à remettre systématiquement au service RH.

# Les modalités d'adhésion agents 2/2

---

## Cas particulier



# Les modalités d'adhésion collectivités

---

- Signature de la lettre d'intention

↳ A renvoyer a Interiale mutuelle pour anticiper la communication auprès de vos agents (réunions, permanences)

- Délibération après du comité technique saisine

↳ Délibérer après du comité technique saisine (l'adhésion de votre collectivité, le montant de la participation)

- Signature de la convention d'adhésion et des documents contractuels annexes

- Mise en oeuvre du déploiement dans votre collectivité.



# LE CIRCUIT DE GESTION



# Une gestion omni-canal, un seul dossier client

Une solution stable chez Gras Savoye WTW, pour chaque assuré

**Ce qui nous différencie ?**

Une solution de **GED éprouvée** et déployée dès **2011**



**Dossier électronique client**

**Courrier**   **Extranet/App**   **Email**   **Téléphone**

**Transparence**   **Rapidité**   **Traçabilité**   **Accessibilité**   **Sécurité**

L'intégralité du dossier électronique client est partagé entre les gestionnaires et le service clients. Sur son extranet et appli mobile, l'assuré visualise ses envois et l'état de ses demandes.

# Une gestion automatisée pour accompagner la collectivité



## Gestion Prévoyance

- Gestion des incapacités
- Accompagnement des clients sur les invalidités auprès assureurs
- Accompagnement des bénéficiaires dans le cadre du décès (délégation de la gestion des capitaux décès sur accord assureur)
- Tiers payant Frais d'obsèques avec Prestataire privilégié



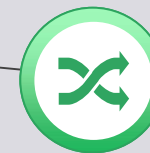
## Service RH

- Déclaration arrêt de travail
- Renseignements
- Consultation en ligne des règlements et accès aux courriers
- Suivi des arrêts



## Echanges de flux

- Assureurs



## Dossier Electronique Client



## Web & Apps

- Informations & alertes
- Selfcare
- Messagerie



## Numérisation des documents

- Tri & numérisation
- Typage & indexation
- Alimentation du dossier électronique client





# Extranet RH - [Lien vers la vitrine Extranet RH](#)

Un accès sécurisé pour toutes vos déclarations  
et pour le suivi des règlements



## Domaine Prévoyance

- Déclaration de sinistre et suivi
- Accès aux dossiers de sinistres (règlements, statuts...)
- Accès aux courriers échangés entre la gestion et l'employeur

## Des évolutions en continu


- Visualisation des courriers adressés aux assurés en prévoyance pour une visibilité de l'avancée du dossier
- Choix de la langue Français ou Anglais

## Déclaration des arrêts

Date de début de l'arrêt	Date de fin de l'arrêt	Montant brut	Montant net	Réglement
01/01/2014	31/03/2014	4577,00 €	3423,97 €	X
01/01/2014	31/03/2014	4577,00 €	3423,97 €	X

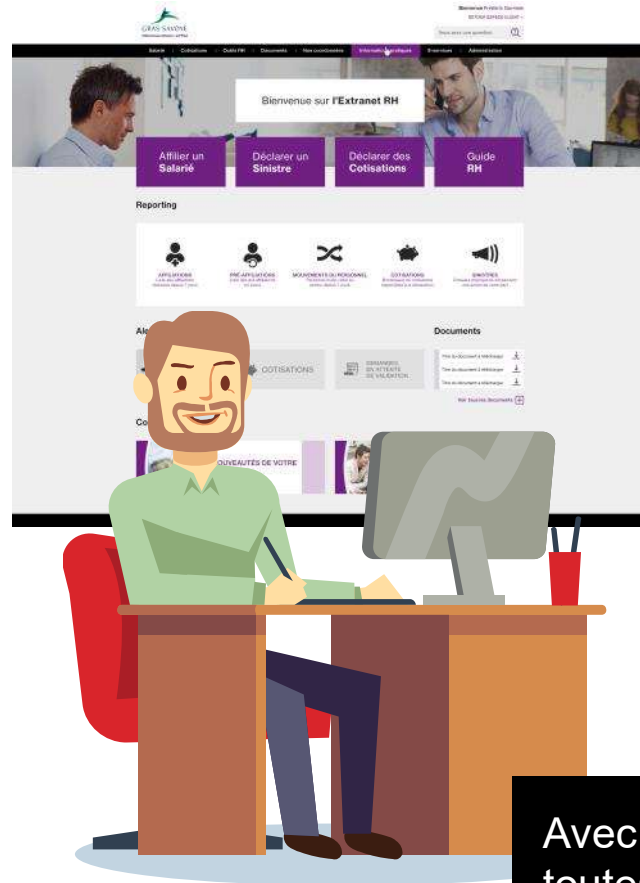
## Accès aux règlements et aux courriers de gestion

Période d'indemnisation	Montant d'indemnisation	Date de règlement
14/02/2014-14/02/2014	137,00 Euros	01/03/2014
14/02/2014-14/02/2014	236,00 Euros	27/02/2014

 Mouvement d'effectif simple ou par groupe

 Validation des cotisations et télépaiement

 Suivi des incapacité et des règlements



 Gestion des alertes

 Extraction des listes d'assurés avec N° de matricule

Avec l'extranet RH, Marc réalise toutes les opérations, fait son suivi et paie ses cotisations

# Gestions des arrêts de travail (Incapacité)

## Automatiser la gestion des arrêts



Déclaration du 1<sup>er</sup> arrêt à Gras Savoye



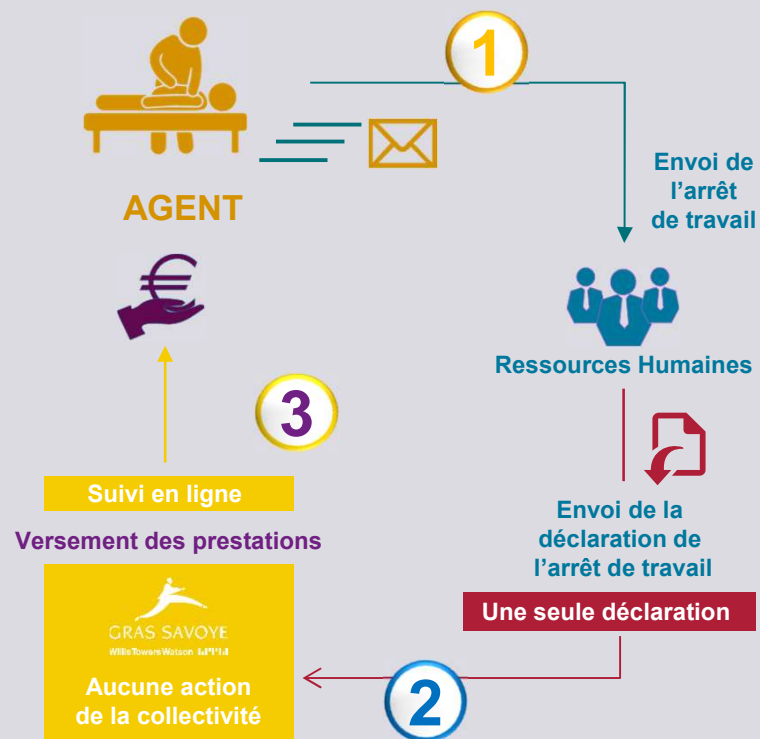
Règlement des sinistres



Consultation en ligne des règlements et accès aux courriers



Réduction de la charge administrative de suivi pour la collectivité



# Gestion des dossiers décès

Sécuriser le process en respectant les contraintes de délai (Loi Eckert)

La famille informe la collectivité du décès (pas de formalisme)



L'assureur ou Gras Savoye prend contact avec les bénéficiaires pour la constitution du dossier



Jour 1

La collectivité constitue le dossier de déclaration et informe l'assureur ou Gras Savoye si délégation de décès



**Informez Gras Savoye des déclarations de décès**

*pour nous permettre de vous accompagner et de suivre vos dossiers.*

Jour 15

## Notre intervention

- Conseil et accompagnement des équipes RH
- Suivi administratif du dossier chez l'assureur
- Relance(s) sur demande de la collectivité

## Des évolutions en continue :

- Tiers payant Obsèques avec notre partenaire
- Délégation gestion capitaux Décès sur accord assureur

## Liste des éléments à communiquer à :

- Raison sociale de la collectivité (Etablissement)
- N° contrat prévoyance
- Date du décès
- Etat civil complet du défunt
- Le salaire de référence selon la définition contractuelle
- Situation professionnelle à la date du décès

# Une gestion moderne et performante

Nos délais de gestion

Mesurer la qualité de notre gestion avec des indicateurs forts

Prévoyance

Adhésions  
**<3 jours**

Instruction d'un dossier de rente ou décès  
**<3 jours**

Traitement manuel des dossiers arrêt de travail et invalidité  
**<5 jours**

Relance des clients ou des assureurs  
**<15 jours**

## Délai de versement des prestations

Délai de versement des prestations « incapacité temporaire de travail » :

5 jours ouvrés à réception du dossier complet

Délai de versement des prestations « invalidité » :

5 jours ouvrés à compter de la validation du montant de la rente par Intériale

Délai de versement des prestations « décès » :

2 jours ouvrés à compter de la validation du montant de la prestation par Intériale

Baromètre satisfaction Assurés

Enquête annuelle  
**95%**  
de taux de satisfaction des assurés en 2019

Enquête Get2smile

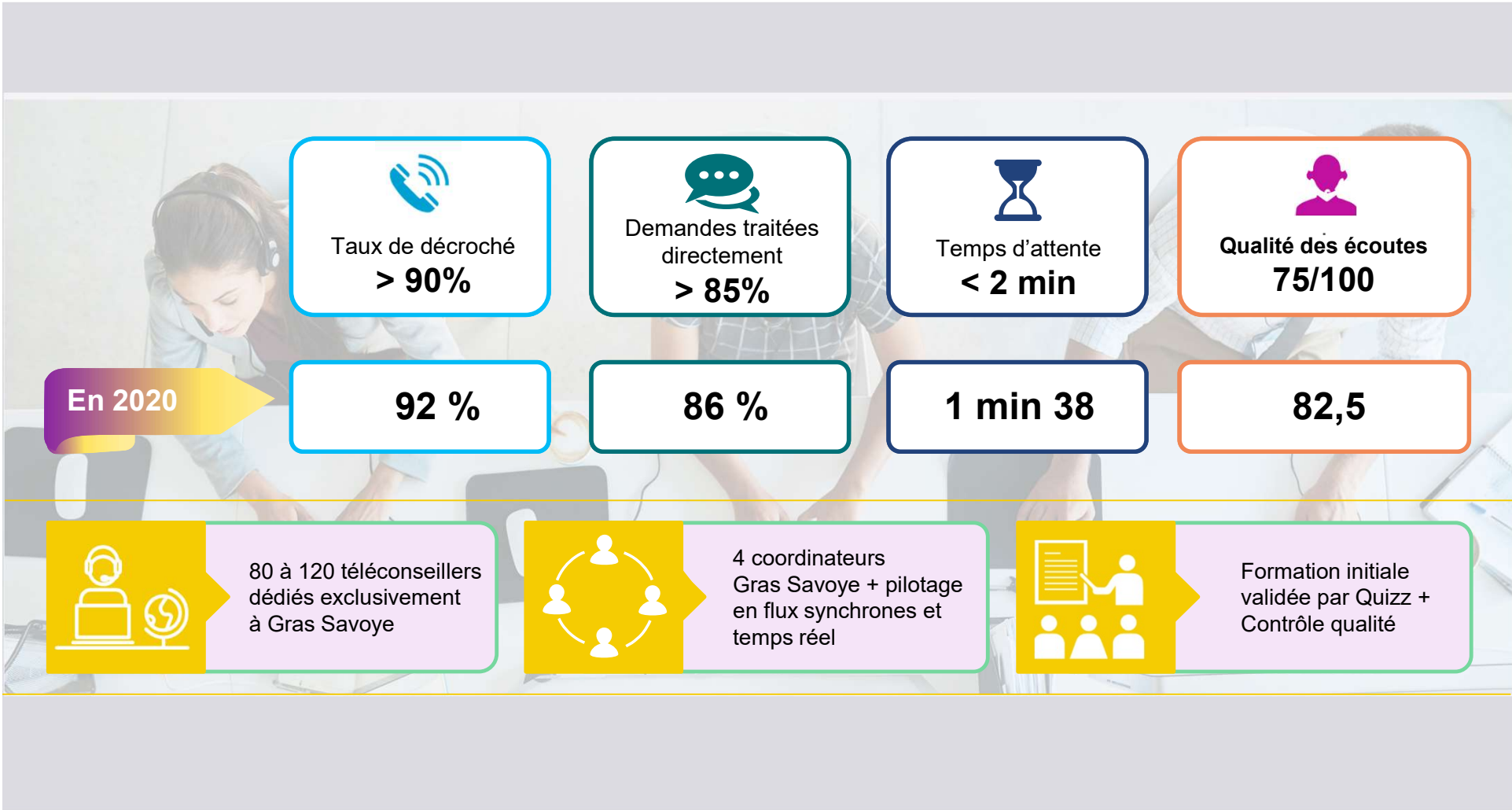
Enquête à froid sur 2000 appelants par semaine  
Note générale de  
**8/10** en 2019

Enquête sur mesure

Construite en collaboration avec le client  
**Résultats partagés en commission de suivi avec les Elus**

# Nos engagements et indicateurs téléphoniques

## Nos engagements



# Votre équipe dédiée à la gestion prévoyance



Direction gestion	
Directeur gestion	<b>ROMAIN BARBIER</b>
Adhésions, modifications, cotisations individuelles et collectives (santé & prévoyance)	
Responsable des adhésions (nom, prénom, fonction, année d'expérience, localisation) :	<b>Audrey JAGER</b> <b>Responsable adhésions, modifications, cotisations individuelles</b> <b>10 ans d'ancienneté</b> <b>Localisation : METZ</b>
Equipe dédiée (nombre de personnes, localisation) :	<b>Ancienneté moyenne : 6 ans</b> <b>Localisation : METZ</b>
Gestion des prestations Prévoyance	
Responsable des prestations (nom, prénom, fonction, année d'expérience, localisation) :	<b>Chloé DEBRUN</b> <b>Responsable prestations prévoyance</b> <b>14 ans d'ancienneté</b> <b>Localisation : METZ</b>
Equipe dédiée (nombre de personnes, courriel de l'équipe, localisation) :	<b>Ancienneté moyenne : 5,5 ans</b> <b>Localisation : METZ</b>





# VOS CONTACTS



# VOS CONTACTS DEDIES

---

**Interlocuteur dédié:**

**Commerce**  
**Mesut TURK**

Tél. : 06 86 11 06 87

Email : mesut.turk@interiale.fr

**Interlocuteur dédié:**

**Gestion**  
**MARRACHE LINDSAY**

Tél. : 06 42 52 48 62

Email: lindsay.marrache@grassavoie.com



INTÉRIALE - Siège social : 32 rue Blanche - 75009 Paris - [www.interiale.fr](http://www.interiale.fr)  
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro SIREN 775 685 365.

